

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010 ORDRE DU JOUR

SERVICES TECHNIQUES

- 10/4 - Demande de soutien financier auprès de la Fondation CNP Assurances dans le cadre de la mise à disposition de défibrillateurs en libre-accès sur le domaine public. 1
- 10/5 - Demandes de subvention auprès de la Région Ile de France et du Comité Régional du Tourisme pour la création d'une nouvelle Capitainerie à Nogent. 5
- 10/6 - Permis de démolir du site de l'ancienne école Marie Curie sis 26 rue Marceau et de la maison de l'entraide 25 rue Hoche (parcelles AI 320 et AI 128). 11

URBANISME

- 10/7 - Suppression des emplacements réservés n°2 et n°5 du Plan d'Occupation des Sols 17
- 10/8 - Modification de l'article 12 A) du Plan d'Occupation des Sols dans les zones urbaines 23

JURIDIQUE

- 10/9 - Approbation du document programme de la Délégation de service public du port de plaisance 29
- 10/10 - Lancement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la restauration scolaire et du restaurant communal 51
- 10/11 - Vente de quatre places de stationnement situées 5 et 9 rue de beauté et 4 rue de la Muette dans la résidence "les Hespérides" 57

DRH

- 10/12 - Création de vacances pour le concours "Legs Biard" 61
- 10/13 - Mise à disposition à temps complet d'un adjoint technique de 2ème classe auprès de l'Etablissement Public Scène Watteau - Pavillon Baltard 65
- 10/14 - Mise à disposition à temps complet de deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de l'association Nogent Présence 71
- 10/15 - Adhésion au contrat d'assurance souscrit par le CIG de la petite couronne pour la garantie des risques statutaires 79

AFFAIRES SCOLAIRES

- 10/16 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement avec l'école privée Saint André 83
- 10/17 - Approbation du règlement intérieur à l'attention des intervenants de la restauration scolaire 91
- 10/18 - Approbation de la convention-type à intervenir avec les établissements privés sous contrat, Albert de Mun, Montalembert et Saint-André, relative à la participation financière de la Ville de Nogent-sur-Marne à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2009/2010 101

AFFAIRES SOCIALES

- 10/19 - Attribution d'un nom à la crèche familiale et la structure multi-accueil situées 7 rue Cabit 107

SPORTS

- 10/20 - Fixation du tarif d'inscription aux stages organisés par le service des sports 111

JEUNESSE

- 10/21 - Reconduction des stages de secourisme pour adolescents et fixation de la participation des famille 115

DIVERS

- 10/22 - Autorisation donnée au Maire pour demander des subventions destinées au musée 119
- 10/23 - Remplacement d'un délégué de la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne 123
- 10/24 - Remplacement d'un délégué de la Commune au sein du conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc 127
- 10/25 - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office public de l'Habitat de Nogent 131
- 10/26 - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Edouard Branly 135
- 10/27 - Remplacement du délégué du Conseil Municipal au sein du Club des Villes Cyclables 139
- 10/28 - Remplacement d'un membre de la Commission du règlement intérieur du Conseil Municipal 143
- 10/29 - Remplacement d'un délégué au sein de l'association des Communes pour la protection des habitants et la protection des risques d'inondation de la marne et de la seine en Val de Marne 147
- 10/30 - Compte rendu des décisions du Maire prise en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales 155

**RAPPORT AUX MEMBRES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FEVRIER 2010**

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par la délibération n°08/37 du 21 mars 2008 modifiée, le Conseil municipal a donné des délégations de compétence au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil municipal des différentes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

N°10/31

Compte rendu des
décisions du Maire
prise en vertu de
l'article L.2122-22 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008 modifiée, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

N° 09-397 du 14 décembre 2009 : PASASTION d'une convention relative à la mise à disposition de la salle polyvalente le samedi 27 mars 2010 pour célébration d'un anniversaire.

N° 09-398 du 14 décembre 2009 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec l'entreprise La Reliure du Limousin, sise impasse Tour de Loyre à Malemort-sur-Corrèze (19360) pour des travaux de restauration et de reliure d'archives municipales moyennant un montant annuel de commandes compris entre 2 000 € TTC et 12 000 € TTC.

N° 09-399 du 16 décembre 2009 : PASSATION d'un marché adapté avec la société S.A.C.P.A., sise Domaine de Rabat à Pinderes (47700) pour le ramassage d'animaux errants ou morts sur le territoire communal et, le cas échéant, leur mise en fourrière, moyennant un coût annuel de 14 346,05 € HT (17 157,88 € TTC).

N° 09-400 du 16 décembre 2009 : DESIGNATION de la société MIND PROJECT, sise 399 rue Etienne Lenoir à Nîmes (30900) pour assister la Commune dans la procédure de délégation de service public de la restauration scolaire et le suivi de l'exécution du contrat, le montant de cette prestation s'élevant à 19 136 € TTC.

N° 09-401 du 21 décembre 2009 : CHANGEMENT d'affectation d'une maison à usage d'habitation (7 pièces) située 1 avenue Clemenceau à Nogent-sur-Marne, en locaux scolaires.

N° 09-402 du 21 décembre 2009 : CHANGEMENT d'affectation d'une maison à usage d'habitation (10 pièces) située 5 avenue Clemenceau à Nogent-sur-Marne, en locaux scolaires.

N° 09-403 du 17 décembre 2009 : APPROBATION du contrat de prestation artistique conclu avec l'association Les Trottoirs du Hasard, sise 158 avenue de la Dhuy à Bagnolet (93170), représentée par sa présidente, Mme Sandrine Florsheimer, relatif à la présentation du spectacle « Gulliver et fils » au Pavillon Baltard le 17 janvier 2010 pour un coût de 8 756,50 € TTC (deux représentations).

N° 09-404 du 21 décembre 2009 : DESIGNATION de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées pour réaliser un diagnostic prospectif du territoire communal, moyennant le versement d'indemnités de mission fixées à 20 000 € TTC.

N° 09-405 du 23 décembre 2009 : VALIDATION de la vente aux enchères de deux vespasiennes parisiennes appartenant à la Commune, adjugées au prix de 2 700 €

lors de la vente « Paris mon Amour » organisée le 14 décembre 2009 à l'Hôtel Drouot. Les honoraires du Commissaire –priseur s'élèvent à 419,80 €.

N° 09-406 du 23 décembre 2009 : APPROBATION de l'avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention de mise à disposition à titre gratuit du pavillon sis 17/19 Ile des Loups à Nogent-sur-Marne, passée le 21 janvier 2008 avec l'association ENCOU, représentée par son président, M. Marchandier.

N° 09-407 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Catherine Saby dite Capri, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 8 au 24 janvier 2010.

N° 09-408 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Patrick Martin, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 8 au 24 janvier 2010.

N° 09-409 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Martine HADAMAR, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 29 janvier au 14 février 2010.

N° 09-410 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Jacqueline Ganansia, sculpteur, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 29 janvier au 14 février 2010.

N° 09-411 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Christine Miller, sculpteur, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 26 février au 14 mars 2010.

N° 09-412 du 24 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Daniel Therasse, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Carré des Coignard du 26 février au 14 mars 2010.

N° 09-413 du 28 décembre 2009 : PASSATION d'un marché adapté avec la société ESPRIT ORANGERIE, sise 13 rue du Potier Paternus à Lezoux portant sur la fourniture et la livraison de jardinières pour un prix total de 11 575 € HT (13 843,70 € TTC).

N° 09-414 du 28 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau – Pavillon Baltard relative à la mise à disposition à titre gratuit du Pavillon Baltard le 17 janvier 2010 pour deux représentations du spectacle « Gulliver et Fils ».

N° 09-415 du 29 décembre 2009 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Arts en Mouvements sise 174 avenue Diderot à Vincennes (94300), représentée par Mme Jocelyne Baloup sa présidente, relatif à la présentation du spectacle « Jackson Vibe » à la Scène Watteau le 9 janvier 2010, pour un prix de 900 € TTC.

N°10-01 du 6 janvier 2010 : ANNULE

N° 10-02 du 6 janvier 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec un Nogentais pour la célébration d'un anniversaire le 7 février 2010 moyennant un montant de location de 112 €

N° 10-03 du 8 janvier 2010 : MODIFICATION de l'article 1 de l'arrêté 09-384 du 3 décembre 2009 en ce qu'il inclut dans la formule de garantie souscrite au titre du contrat « dommages aux biens » la variante Expositions, proposée par la Compagnie AREAS. Il est acté par arrêté séparé de cette variante, la prime annuelle minimale s'élevant à 281,99 € TTC pour les expositions permanentes et à 200 € TTC pour les expositions temporaires.

N°10-04 du 8 janvier 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société AUTOMATISMES ET TECHNOLOGIES de FERMETURES, sise ZAC de Chessy, 10 rue des Quilles à Chessy (77 700) portant sur la réalisation de travaux et des prestations d'entretien périodique des portes automatiques, le montant maximal annuel de commandes étant fixé à 68 000 € HT.

N° 10-05 du 12 janvier 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la SNC MOREAU-QUIBY, sise 13 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne relatif à la fourniture de produits pharmaceutiques destinés aux structures de petite enfance de la Ville, pour un montant annuel maximal de 2 000 € TTC.

N° 10-06 du 12 janvier 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle, sise 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380), pour l'organisation d'animations pédagogiques et de conférences à l'école élémentaire Val de Beauté, moyennant une participation de la Ville s'élevant à 3,20 € par enfant.

N° 10-07 du 14 janvier 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à l'Eco-Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un photocopieur de marque Nashuatec antérieurement affecté au Centre Technique Municipal.

N° 10-08 du 14 janvier 2010 : PASSATION d'une convention avec le Comité Français de Secourisme de Nogent-Le Perreux-Bry-sur-Marne, sis en l'Hôtel de Ville du Perreux-sur-Marne, relative à l'organisation de deux sessions de formation de secourisme de niveau 1 (PSC1), pour un prix global de 1 200 € TTC.

N° 10-09 du 18 janvier 2010 : APPROBATION du contrat de location à passer concernant un logement de type F4 d'une superficie de 85 m² et une place de stationnement, situés 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, s'élevant à 884,31 €.

Dernier article :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**